

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie
Band: 22 (1944)
Heft: 7

Rubrik: Marché aux champignons de Lausanne en 1943

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Russula nigricans a des lamelles épaisses, très espacées.

Légende: 1. Aspect général, 1 a. coupe, 1 b. couleur des spores en masse, 1 c. disposition des lamelles au bord du chapeau, gross. 5, 1 d. plan des lamelles, gross. 3, 1 e. coupe verticale à travers les lamelles, gross. 5. 2. Aspect général. 2 a. coupe d'un champignon attaqué par les larves. 3. Cellules hyméniales, gross. 750. 4. Cystide colorée par la sulfovanilline, ainsi que des basides et une paraphyse, gross. 500. 5. Spores: a. dans l'eau, éclairage ordinaire, paraissent lisses; b. éclairage latéral, fines granulations; c. traitées par l'iodure de potassium iodé, ponctuées-hérissées, de rares crêtes, gross. 1000.

Avant de présenter la description des 42 espèces peintes par moi, je veux exposer au lecteur ma méthode d'analyse des russules. Dans ce but, j'ai établi une clé-cartothèque composée de 111 cartes, une pour chaque espèce. Ces cartes sont décrites dans le tableau ci-dessous.

(A suivre)

Marché aux champignons de Lausanne en 1943

Le marché aux champignons a été ouvert du 6 mars au 31 décembre 1943. Malgré la grande sécheresse dont nous avons été gratifiés jusqu'en octobre, l'année n'a cependant pas été trop mauvaise dans son ensemble au point de vue mycologique; l'automne ayant largement compensé le déficit de l'été, de sorte que :

236 espèces ont été apportées aux marchés durant l'année, représentant un poids total de 29 150 kg. et 1727 permis de vente ont été distribués sur l'emplacement du marché. Les différentes variétés présentées à l'inspection sont :

Famille	Nombre d'espèces	Poids en kg.	Prix moyen par kg.
Acetabula	1	1	4.—
Amanita	8	7	vente interdite
Armillaria	2	4 959	2.—
Bolets secs	1	17	45.—
Bolets frais	19	3 769	3.50
Bovista	1	5	3.—
Champignons de cultures	1	3 894	5.50
Chanterelles	7	3 228	4.25
Cladomeris	5	25	3.—
Clavaria	6	184	2.50
Clitocybe	20	1 262	2.90
Clitopilus	1	133	3.50
Collybia	7	58	3.—
Coprinus	2	5	3.50
Cortinarius	24	1 620	2.80
Craterellus	1	1 351	3.50
Entoloma	4	8 pas vendu, vénéneux	

Famille	Nombre d'espèces	Poids en kg.	Prix moyen par kg.
Fistuline	1	½	2.50
Gomphidius	2	41	2.50
Guepinia	1	4	2.—
Gyromitra	2	21	5.—
Hebeloma	2	6	non comestibles
Helvella	2	8	3.50
Hydnum	2	479	4.—
Hygrophorus	23	2 908	2.80
Hypholoma	1	½	non comestibles
Lactarius	6	500	2.80
Lentinus	4	4	2.—
Lepiota	5	75	2.80
Lycoperdon.....	3	51	2.50
Marasmius.....	1	101	5.—
Morilles	8	216	21.50
Mycena	1	½	non comestibles
Paxillus	2	84	2.75
Pezizes	7	295	3.40
Phallus	1	1	non comestibles
Pholiota.....	4	286	2.75
Pleurotus.....	1	1	2.50
Pluteus	1	1	3.—
Polyporus	5	118	2.80
Psalliota	8	902	3.35
Russula	4	3	vente interdite
Sparasis	1	1 ½	3.—
Tremellodon	1	1	2.—
Tricholoma	26	2 116	3.15
Verpa	1	1	12.—
Séquestré et détruit		398	
Totaux	236	29 150	

Des 29 150 kg. examinés, 9 ½ kg. ont été séquestrés, la vente en étant interdite par l'arrêté cantonal sur le commerce des champignons; 446 ½ kg. appartenant à des variétés suspectes, vénéneuses, voire même mortelles, de maturité trop avancée ou complètement véreux, par conséquent dangereux et impropres à la consommation, ont également été séquestrés et détruits.

Pendant cette même année, 446 inspections portant sur 6442 kg. de champignons frais et secs, ont été effectuées chez divers négociants de la place qui en pratiquent le commerce; la vente en a été refusée pour 36 kg., du fait qu'ils étaient avariés par des mites, malpropres ou mélangés à d'autres sortes dont la vente est interdite.

En 1943 toujours, il a encore été procédé à 1053 examens de champignons pour des personnes qui les avaient récoltés elles-mêmes, ainsi qu'à 17 déterminations par correspondance pour des inspecteurs et particuliers d'autres communes du canton et hors du canton. Un inspecteur d'un autre canton a suivi nos marchés

un certain temps pour s'initier à l'organisation de ceux-ci et apprendre à connaître tout au moins une partie des champignons pouvant être vendus.

Il est parvenu à la connaissance de notre contrôle: 13 cas d'intoxication affectant 45 personnes, provoqués par des champignons récoltés sans être connus des personnes qui les ont ramassés et consommés sans les avoir préalablement soumis au contrôle, ou encore par des champignons achetés à la porte à des colporteurs. Les suites de ces empoisonnements ont été mortelles pour 3 personnes et plusieurs autres durent être hospitalisées.

En date du 30 octobre 1943 nous avons interdit la vente et l'apport sur les marchés de la variété connue sous le nom de: «*Clitocybe nebularis*» qui, quoique reconnue comme comestible, causait chaque année plusieurs cas d'indigestion parfois graves.

6 contraventions ont été relevées pour colportage ou vente de champignons sans qu'ils aient été préalablement soumis à l'inspection et 7 avertissements ont été donnés pour non-observation des prescriptions relatives au commerce des champignons; en outre, l'attention d'une quantité de personnes a été attirée sur les prescriptions de l'article 5 de l'arrêté cantonal du 10 mai 1940 concernant la protection de la flore, qui interdit l'arrachage des champignons.

Concernant les prix des champignons, ceux-ci ont été fixés par le service cantonal du contrôle des prix.

L'inspecteur: *Louis Theintz*.

BUCHBESPRECHUNG

Engler und Prantl, Die Natürlichen Pflanzenfamilien, 2. Aufl. Band 1b: Prof. Dr. Lothar Geitler (Wien) *Schizophyceae*. Verlag: Wilhelm Engelmann, Leipzig C¹, Mittelstraße 6. IV u. 232 Seiten, 156 Abbildungen, Lex.-8°. Hfz. geb. 36.— Mk., br. 30.—.

Raummangel verhinderte bisher die Besprechung dieses Bandes, obwohl sie bereits für Heft 2/a. c. in Aussicht gestellt wurde.

Bei den *Schizophyceae*-Spaltalgen, in der neueren Literatur oft auch *Cyanophyceae*, Blaualgen genannt – handelt es sich um Organismen die von den Pilzen ganz wesentlich verschieden sind, und trotzdem erscheint eine kurze Erwähnung des vorgenannten Werkes an dieser Stelle aus mannigfachen Gründen als gerechtfertigt.

Wir wissen, daß sich unsere Leser ständig in vermehrtem Maße auch für alle übrigen Pflanzengruppen zu interessieren beginnen und zwar aus der völlig richtigen Erkenntnis heraus, daß eine ernsthafte Pflege der Pilzkunde eben auch allgemeine Kenntnisse über die anderen Pflanzengruppen voraussetzt, ja sogar, daß alle jene nur äußerst langsam an das ersehnte Ziel gelangen, die Nurpilzkundler sind. Notgedrungen landen diese auf dem Nebengeleise der Dilettanten und Artenpauker, ohne aber je einen Blick in die vielfältigen und so interessanten Wechselbeziehungen des weiten Naturkreises zu werfen, was zum mindesten ebenso nützlich ist – und vor allem Bescheidenheit lehrt. Diese aber gehört zum echten Wissenschaftler ebenso, wie zum Nagel der Hammer. Das vorliegende Werk über die Spalt- oder Blaualgen hilft dieses Bestreben ermöglichen.

Die Spaltalgen mit ihrem ein- oder mehrzelligen Bau entbehren der Differenzierung des Protoplasmas in Cytoplasma und Kern, auch besitzen sie keine echten Chromatophoren. Außer durch Zweiteilung erfolgt die Vermehrung durch Vielfachteilung, sexuelle Fortpflanzung fehlt.

Es sind ca. 2000 Blaualgenarten bekannt, die sich im vorliegenden Buche auf 23 Familien und 140 Gattungen verteilen.